

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous avez terminé vos études secondaires dans un pays de l'Union Européenne et souhaitez vous inscrire à la Haute Ecole de la Province de Liège.

Documents à fournir dans tous les cas (à scanner et à téléverser) :

- Document d'identité : carte d'identité recto et verso ou passeport
- Décision du service des équivalences

Ou si la décision n'a pas encore été obtenue :

- L'accusé de réception du dossier **par le Service des Equivalences** prouvant le dépôt du dossier au plus tard le 15 juillet 2026 ;
- La preuve de paiement ;
- Le titre d'accès à l'enseignement supérieur fourni au Service des Equivalences (ou relevé de notes)

➤ **Si vous avez terminé vos études secondaires il y a un an ou plus, vous devez aussi fournir les documents justifiant votre occupation au cours des années qui précèdent l'inscription dans la HEPL (5 ans minimum) :**

➤ **En cas de poursuite d'études** (pour chaque année) :

- un certificat de scolarité reprenant les dates de début et de fin de fréquentation rédigé sur papier à en-tête de l'Etablissement avec la signature de la Direction et daté de la fin de l'année ou du moins après la période concernée.
- un relevé de notes officiel (en-tête et signature) reprenant le nombre de crédit validé et le nombre de crédit total et le résultat obtenu à l'issue de l'année concernée.
- uniquement si les études ont été suivies en Communauté française (de Belgique) : une preuve d'apurement de dette à l'égard de l'établissement d'enseignement supérieur.

➤ **En cas d'activité professionnelle** :

- à temps plein : un contrat de travail accompagné des fiches de paie, un C4 ou une attestation de l'employeur reprenant le volume hebdomadaire des prestations ainsi que la date de début et de fin de l'activité.
- à temps partiel : un contrat de travail accompagné des fiches de paie, un C4 ou une attestation de l'employeur reprenant le volume hebdomadaire des prestations ainsi que la date de début et de fin de l'activité et une Déclaration sur l'honneur*
- Pour les travailleurs indépendants : une Déclaration sur l'honneur* et toutes preuves d'occupation : enregistrement, déclaration d'impôts, copie de l'avertissement-extrait de rôle, copie de factures clientèle, ...

➤ **En cas de période de demandeur d'emploi en Belgique** :

- une attestation précisant toutes les périodes de chômage (FOREM)
- une attestation stipulant que le demandeur n'a pas bénéficié de dérogation pour reprise d'études supérieures (FOREM)

- **En cas de période de demandeur d'emploi à l'étranger** : une attestation précisant toutes les périodes de chômage, émanant du service officiel reconnu en la matière
- **En cas de séjour à l'étranger** : une attestation de l'organisme par lequel l'étudiant s'est rendu à l'étranger ou copie du visa, du billet d'avion ou de tout autre document mentionnant des dates précises
- **En cas de congé parental** : l'acte de naissance de l'enfant ou attestation de la mutuelle
- **En cas de maladie longue durée** : attestation d'incapacité, attestation du spécialiste, attestation de prise en charge de la mutuelle (à voir au cas par cas)
- **Autres cas** : tout document justifiant l'occupation et une Déclaration sur l'honneur*

Cas particuliers – documents supplémentaires

- **Accueil et éducation du jeune enfant, Infirmier responsable de soins généraux et Sage-Femme :**
 - un certificat médical attestant que vous êtes apte à suivre la formation
 - un extrait du casier judiciaire modèle 2, le tout datant de moins de 3 mois au moment des démarches pour votre inscription sur le site de la Haute Ecole.
- **Enseignement – section 3 : éducation physique et éducation à la santé, Coaching sportif et Diététique sportive :** un certificat d'aptitude complété par votre médecin-traitant ou cardiologue de votre choix, après avoir effectué un électrocardiogramme attestant de votre aptitude à suivre des études sportives (date mentionnée sur le certificat).
- **Étudiants résidents en Belgique : Audiologie, Kinésithérapie, Logopédie :**
 - un certificat de résidence (à demander à la Commune)
 - le formulaire d'inscription (disponible sur le site dans les [documents supplémentaires](#)).



Étudiants non-résidents en Belgique - [Procédure spécifique d'inscription en sections](#) :

- **Audiologie, Kinésithérapie et Logopédie** : **tirage au sort** - Dépôt des dossiers pour les non-résidents par voie électronique.
- **Sage-femme** : Système de réservation en ligne

* Modèle disponible en ligne en attestant en bas de page ne pas avoir entrepris d'études supérieures en Belgique et à l'étranger durant la période concernée.